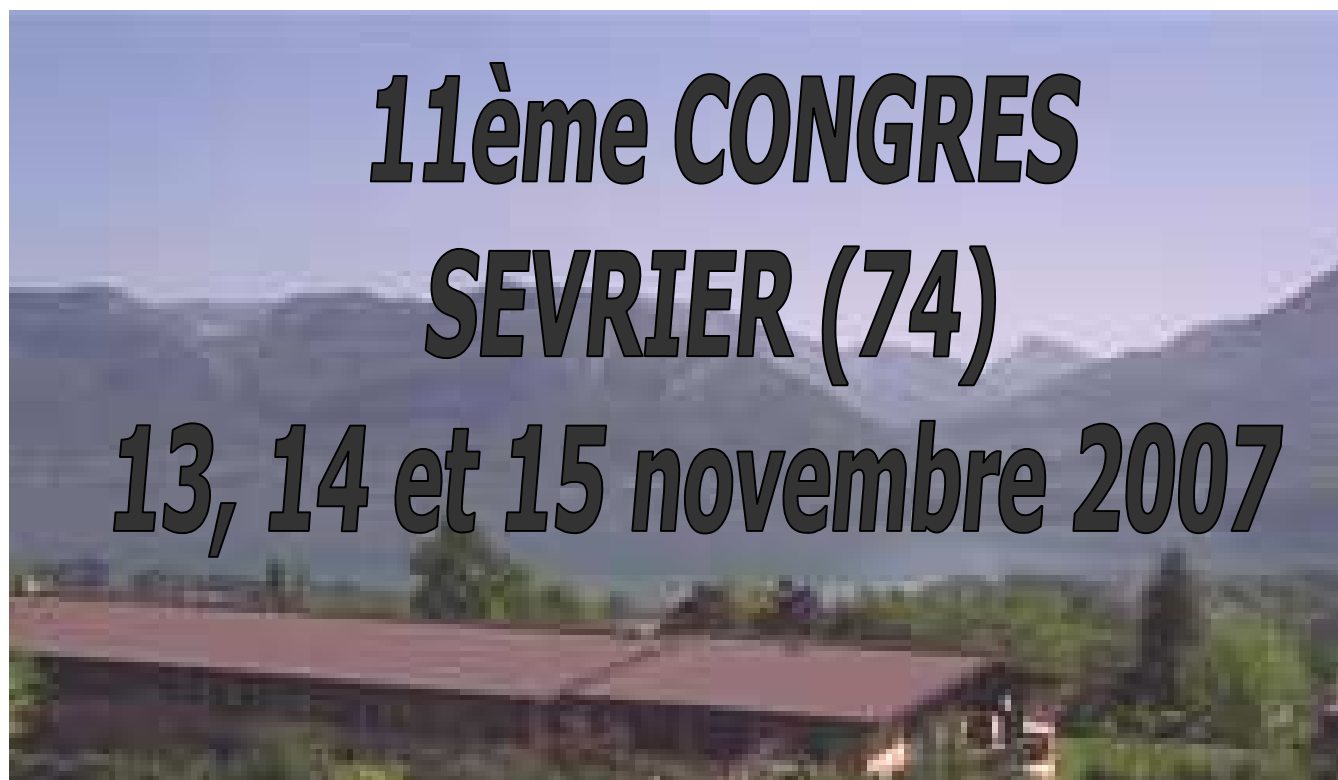


# SYGMA FSU



## RAPPORT D'ORIENTATIONS

**Vote des adhérents préalable à la réunion en congrès :**

Participation au vote : 52,6% des adhérents  
Pour les orientations : 100% des suffrages exprimés,  
Abstention : 1,5%

**Vote en congrès du rapport d'orientations amendé :**

73,9% des mandats représentés  
Pour le rapport d'orientations amendé : 100% des suffrages exprimés  
Suffrages non exprimés : 18,4% des mandats représentés

# Nos priorités revendicatives

## GENERALITES

Une répartition plus juste des richesses, par le rééquilibrage salaires/profits, est nécessaire pour lutter contre le chômage, réduire les inégalités, financer la protection sociale. Il doit y avoir à la fois modification de la répartition entre salaires et profits, et plus grande redistribution.

La part des richesses distribuées sous forme de salaires, immédiat et différé, doit augmenter. Les gains de productivité doivent être intégralement distribués en masse salariale, sous forme d'emplois ou en salaires, immédiat et différé. Les cotisations patronales en matière de protection sociale ne doivent pas être baissées, au contraire il faut revenir sur les exonérations accordées.

La redistribution passe par une réforme de la fiscalité (arrêt de la défiscalisation des hauts revenus, suppression du bouclier fiscal, augmentation de la part des impôts directs et baisse de la TVA et des autres impôts indirects, taxation des revenus non salariaux et les flux financiers, réforme de la fiscalité des entreprises en la basant sur la valeur ajoutée, en pénalisant les activités polluantes, et non sur la seule masse salariale), et d'une réelle lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et contre les mafias et "l'économie souterraine".

Les services publics jouent un grand rôle en terme de redistribution des richesses. Au contraire de la logique libérale de privatisation et de rentabilité, les services publics doivent être développés notamment pour faire face aux besoins considérés comme non solvables par l'économie libérale. Ils doivent échapper à toute logique de rentabilité financière, cela n'excluant pas des améliorations nécessaires dans leur fonctionnement.

Nous appuyons le développement de l'économie solidaire qui doit aboutir à la création de centaines de milliers d'emplois tout secteur confondu, redonnant la priorité aux échanges et au lien social.

Nous soutenons les initiatives qui visent à diversifier les modes d'expression de l'économie réelle en cherchant à modifier le rapport au temps et à l'argent, tous créateurs d'un nouveau type d'emplois dépassant le rapport au salariat : banques solidaires, banques du troc, banques du temps, systèmes d'échange locaux.

## LA PROTECTION SOCIALE

Dans le débat sur le financement de la protection sociale, nous faisons valoir que les difficultés actuelles proviennent non pas d'une surconsommation médicale à laquelle il s'agirait de mettre fin, mais surtout de l'insuffisance des ressources, due elle-même au chômage et à la répartition trop inégale des richesses. Dès lors, nous estimons que nos propositions générales en matière d'emploi et de salaire contiennent les solutions pour l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale. Aussi, nous rejetons toute politique visant soit à augmenter les prélèvements sur les salariés, soit à diminuer les prestations ou leur qualité, soit à combiner les deux.

Notre objectif demeure la sauvegarde et le renforcement d'un régime universel de sécurité sociale, qui intègre l'ouverture des droits à prestation à ceux qui ne sont pas aujourd'hui couverts. Nous demandons à l'État de garantir les régimes et les équilibres des organismes de protection sociale ainsi que l'accès sur tout le territoire au service public de santé.

Enfin, nous nous opposons à l'alignement par le bas des droits sociaux par le biais des directives européennes qui autorisent le travail de nuit pour les femmes, remettent en cause la durée des congés de maternité, veulent transformer les mutuelles en compagnies d'assurances privées.

La loi Fillon 2003 sur les retraites et ses décrets d'application, venant après les ordonnances Balladur d'août 1993, ainsi que la loi Douste Blazy 2004 sur l'assurance maladie, venant après le plan Juppé de 1995, visent à casser la Sécurité Sociale. Leurs objectifs sont de réduire la part collective consacrée à la santé et aux retraites, de développer le recours individuel à l'assurance privée et aux fonds de pension, de permettre plus de profits pour l'industrie pharmaceutique et les assurances.

De plus, la loi Fillon introduit une coupure définitive entre l'actif et le retraité par la suppression de l'indexation des pensions sur la valeur du point d'indice des actifs.

Le SYGMA-FSU continue de demander l'abrogation de ces lois et ordonnances.

Ces textes n'ont de toute façon rien résolu pour le financement de la sécurité sociale et de nouvelles attaques seront portées demain : hausse du ticket modérateur, franchises sur les actes médicaux, moindres remboursements, limitation à un panier de soins, baisse des pensions, allongement de la durée de cotisation, etc.

La mobilisation pour la défense et l'amélioration de la protection sociale dans son ensemble (assurance-maladie, régimes de retraite, UNEDIC...) reste une nécessité impérieuse et le SYGMA-FSU continuera d'en faire une priorité militante.

## RETRAITES

⇒ L'allongement de la durée de la vie doit être considéré comme un progrès social pour la société et non comme un charge insupportable pour elle. Les activités bénévoles des retraités, leur expérience professionnelle et leur participation en tant que consommateurs ont un impact non négligeable sur la richesse nationale.

⇒ Le SYGMA-FSU se bat pour :

- retraite pleine et entière à 60 ans, avec départ possible avant pour les salariés ayant commencé à travailler tôt,
- indexation des retraites sur l'évolution du salaire net moyen,
- taux de remplacement de 75% du dernier meilleur salaire, pour tous, taux porté à 100% pour les plus bas salaires
- 37,5 annuités pour tous, référence aux 10 meilleures années pour le régime général du privé et aux 6 derniers mois pour la Fonction Publique
- harmonisation de tous les régimes, avec des taux identiques et des prestations équivalentes

pour aller vers un régime unique aligné au minimum sur celui des fonctionnaires titulaires. 37,5 annuités pour tous les salariés, public et privé, c'est ça l'égalité !

- maintien et extension de la retraite à 55 ans, pour les agents en postes pénibles (IFN, haras, abattoirs et autres) et pour les personnes handicapées
- renégociation des conditions d'application de la cessation progressive d'activité (CPA), pour le rendre à nouveau attractif.
- rétablissement de la bonification d'un an par enfant né après le 1/01/2004, et extension des bonifications aux pères. Le calcul introduit par la loi Fillon permet d'approcher ou même d'atteindre les 75% comme taux de remplacement, mais jamais de le dépasser, ce qui était possible précédemment par le système des bonifications
- suppression de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), entrée en vigueur au 1/01/2005 et constituant de fait un véritable fonds de pensions par capitalisation.
- maintien des pensions au sein du budget de l'Etat (et non dans un caisse séparée).

## ASSURANCE-MALADIE

- rétablissement de la gestion des caisses d'assurance maladie par les représentants des salariés, avec élection par les salariés ;
- financement par les cotisations sociales, arrêt des exonérations de cotisations, remboursement des exonérations et des dettes patronales ;
- taxation des revenus du capital et des flux financiers, pour abonder le budget de la sécurité sociale ;
- taxation accrue des profits de l'industrie pharmaceutique privée et des dépenses de publicité en matière de médicaments, développement d'un secteur public du médicament, par exemple centré sur la recherche en fonction des besoins de santé, diffusion des médicaments génériques, diminution des prix pour permettre l'accès de tous aux soins ;
- développement de la médecine de prévention et de la médecine du travail, formation continue des acteurs de la santé ;

- suppression du forfait hospitalier, du ticket modérateur, des franchises par acte ;
- suppression des agences régionales de la santé et des "super préfets" de santé, suppression de la mise en concurrence entre hôpital public et secteur privé ;
- remise en cause des privilèges de la médecine libérale (principe du paiement à l'acte, lits privés dans le secteur public, ...), développement de la médecine salariée ;
- refus de toute mise en concurrence entre caisses d'assurance maladie (CNAM, MSA, CANAM), ouvrant de fait la porte à l'entrée du privé (assurances) ;
- refus de la mise en concurrence des mutuelles avec les assurances, refus de l'attribution de subventions des ministères en direction de l'assurance privée au nom de la libre concurrence.